



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'AMAP d'ABREST

du 13 janvier 2017

Association : AMAP d'Abrest

Siège : Mairie d'Abrest
Avenue de Vichy
03200 ABREST

Mail : amapdabrest1@gmail.com

Le 13 janvier 2017 à 19 heures 30, les membres de l'association "AMAP d'ABREST" se sont réunis à ABREST, salle Camille CLAUDEL en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'émargements signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Quatorze membres étaient présents, un excusé a donné pouvoir, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts, il est rappelé que le quorum n'est pas nécessaire.

Assistaient à cette réunion les producteurs : Sylvain GIRONDE, Nadine et Jean-Pierre LALLIAS.

Michèle et Jean-François GODILLOT, Sandrine et Hervé BRUN et Mickaël VIAL se sont excusés de ne pouvoir être présents.

Monsieur le Maire d'Abrest était représenté par Mme GIRAUD, Adjointe.

La séance est présidée par M. Yannaël GORCE, Président de l'AMAP, assisté de M. Alain DESCOLS, secrétaire, et de Mme Françoise GERBY, trésorière.

Après avoir remercié les personnes présentes et présenté ses vœux à l'assemblée, le Président rappelle l'ordre du jour, soit :

- Rapports moral, d'activité et rapport financier
- Cotisation annuelle 2017
- Budget prévisionnel 2017
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- La parole aux producteurs, aux amapiens
- Questions diverses

1. Rapport Moral 2016

Le Président rappelle les objectifs de l'AMAP et le choix de favoriser une agriculture saine, biologique ou raisonnée, distribuée sans intermédiaire en privilégiant les circuits courts et le contact avec les producteurs. Ceux-ci s'engagent à produire des produits de qualité en tenant compte des remarques des Amapiens qui eux s'engagent à accepter les aléas éventuels qui pourraient survenir, climatiques ou accidentels, et par conséquent affecter la régularité des livraisons. Ils s'engagent aussi à participer à la distribution hebdomadaire durant de l'année et à aider aux manifestations ponctuelles.

Les producteurs s'efforcent de respecter leurs engagements, ce qui n'a pas toujours été facile l'été dernier qui a été très sec. Cependant les personnes présentes déplorent l'irrégularité de la distribution du GAEC des 4 vents qui ne vient que s'il y a des commandes de volailles et lorsque celles-ci "valent le déplacement".

RAPPEL :

Agir avec l'Amap, c'est soutenir une agriculture saine et de proximité, favoriser les circuits courts de distribution sans intermédiaire, les adhérents étant en contact direct avec les producteurs.

Attention au respect des engagements contractuels sur la périodicité des livraisons !!!

La commande préalable est impérative.

Les membres du bureau se sont relayés tout au long de l'année pour tenir les permanences et coordonner les actions. Remerciements sont adressés à la Mairie pour la mise à disposition gracieuse de la salle.

2. Rapport Moral 2016

45 adhésions en 2016 (46 en 2015), **dont 41 cotisations** (45 cotisants en 2015) (4 personnes se sont inscrites en fin d'année sans obligation de cotisation).

Quentin Baumont producteur de tomme de brebis a rejoint notre association en cours d'année.

Nos producteurs :

Sylvain Gironde : légumes

Gaëtan Bruchet : truites, truites fumées et rillettes de truite

Sandrine Brun : œufs, poulets, poule de chairs, coqs, pintades et chapons, gâteaux,

Michèle Godillot : fromage de chèvre

Nadine et Jean Pierre (GAEC) LALLIAS : viande de veau, bœuf, porc, agneau,

Mikaël VIAL : escargots

Quentin Baumont : tomme de brebis

Les contrats :

Légumes : ~20 paniers/semaine soit 10.000€ (<à 2016)

Fromages chèvres : ~ 1.500 € de vente comme en 2016

Poissons : pas de bilan de Gaëtan

Fromages brebis : pas estimé

Viande : 4.097 €

Volailles : pas de bilan

Escargots : pas de bilan

Au cours de l'année des dégustations des produits ont été organisées. L'AMAP a participé à la foire bio d'Abrest en juin 2016, ce qui a généré 4 adhésions.

Des approches ont été faites pour faire venir de façon ponctuelle auprès de producteurs sur d'autres produits tels que fruits rouges, miel... sans réponse concrète pour le moment.

Un effort de communication a été fait pour faire connaître l'AMAP en améliorant le "look" du site internet de l'AMAP, en créant un nouveau logo et une nouvelle banderole (Merci à Sylvain GREUZARD pour son concours) et par la réalisation de nouveaux flyers distribués par les Amapiens dans les boîtes aux lettres et déposés dans des lieux de passage.

3. RAPPORT FINANCIER

Recettes 2016		Dépenses 2016	
Adhésions	410,00 €	Fournitures de bureau	7,40 €
Dons	60,00 €	Fournitures d'entretien	
Subvention	- €	Fournitures administratives	
Parts sociales CACF	0,54 €	Primes d'assurance	78,09 €
		Annonces et insertions	
		Foires et expositions	
		Catalogues et imprimés	123,60 €
		Réceptions	110,33 €
		Frais postaux & de télécom°	9,60 €
		Services bancaires et assimilés	
	470,54 €		329,02 €
Résultat de l'exercice	141,52 €		

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 est excédentaire de **141,52 €** (Recettes : 470,00€ Dépenses : 329,02€).

L'excédent cumulé des exercices antérieurs (652,94 €) et celui de 2016 (141,52€) est de **794,46 €**, soit un solde créditeur au Crédit Agricole de 765,36€ et un fonds de caisse de 29,10€.

A noter : le don en nature (180 œufs) de Sandrine et Hervé BRUN à l'occasion de la foire bio qui a produit une recette de 60 € et a permis d'animer le stand de l'AMAP. Merci à tous ceux qui ont participé.

Les rapports ci-dessus présentés sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

4. Montant de la cotisation 2017

M. le Président propose :

- de maintenir 10 € l'adhésion (rappel la cotisation doit être acquittée en 1 seule fois avant le 1^{er} mars) ;
- d'inscrire le résultat de l'exercice antérieur au passif du report à nouveau 2017.
- Adoption : à l'unanimité.

5. Budget prévisionnel 2017

Recettes 2017		Dépenses 2017	
Adhésions	400,00 €	Fournitures de bureau	65,00 €
Dons	- €	Fournitures d'entretien	30,00 €
Subvention	- €	Fournitures administratives	100,00 €
Parts sociales CACF	0,54 €	Primes d'assurance	100,00 €
		Annonces et insertions	200,00 €
		Foires et expositions	100,00 €
		Catalogues et imprimés	250,00 €
		Réceptions	300,00 €
excédent antérieur	794,46	Frais postaux & de télécom°	30,00 €
		Services bancaires et assimilés	20,00 €
	1 195,00 €		1 195,00 €
Résultat de l'exercice	- €		

En 2017 des frais de tenue de compte sont applicables CACF : 12 € par an, gratuit auparavant.

Il faudra repenser la communication par de nouveaux flyers et par l'apposition de banderoles à l'entrée de la commune.

Adoption : à l'unanimité.

A noter : la Foire bio d'Abrest aura lieu les 25 et 26 juin 2017 : participation envisagée,

6. Renouvellement du Conseil d'Administration :

Yannael GORCE se retire du Bureau. Alain DESCOLS, Françoise GERBY, Peggy DAVERTON et M. Sylvain GREUZARD se maintiennent.

Appel à candidature est lancé : aucune nouvelle candidature.

Approbation des membres présents à l'unanimité.

Le nouveau bureau se compose ainsi :

Alain DESCOLS, président,
Françoise GERBY, trésorière,

Peggy DAVERTON, secrétaire,
Sylvain GREUZARD, membre du bureau

7. Parole aux producteurs :

- Sylvain GIRONDE souhaite plus de régularité en ce qui concerne la présence des producteurs et d'engagement de la part des Amapiens quant à la régularité des commandes ;
- M. et Mme LALLIAS envisagent de venir tous les deux mois en fonction évidemment de leur production.

8. Parole aux Amapiens :

- Sandrine Brun ne respecte pas son engagement de présence qu'elle impute à un manque de commandes préalables ; Serait-il pertinent de contacter un autre producteur ? Le bureau va prospecter en ce sens et s'entretenir avec Sandrine.
- Gaëtan a respecté ses commandes mais se plaint du volume à livrer qu'il estime non rentable.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 heures 30 et invite à partager le verre de l'amitié.

Yannael GORCE, Président,

Alain DESCOLS, secrétaire,